



Forum d'agglomération du Grand Genève

Étude comparative des méthodes de collecte et de valorisation des déchets recyclables

Proposition de contribution :

**Vers une convergence des stratégies et des méthodes de
gestion des déchets au sein du Grand Genève**

adopté à l'unanimité par le Forum d'agglomération lors de sa séance plénière le 16 juin 2014



RAPPEL

Ce projet est élaboré par le groupe de travail ad hoc constitué suite à la présentation de « l'Etude **comparative des méthodes de collecte et de valorisation des déchets recyclables dans le Grand GENÈVE** », faite lors de la réunion spéciale du FORUM d'AGGLOMERATION tenue le lundi 12 Mai 2014

Cette étude menée fin 2013 a été réalisée sous la responsabilité du CRFG avec l'appui et sous financement du Grand GENÈVE.

PROPOSITIONS

1^{ère} Proposition :

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ou dont on retarde l'apparition ».

Partant de ce constat, en s'appuyant sur l'expérience des « ambassadeurs du SIDEFAGE », un balayage complet du processus de formation, de collecte et de traitement des déchets est à réaliser sur l'ensemble du territoire afin d'en réduire systématiquement les volumes générés et d'augmenter les volumes recyclés. Cette démarche permettra par exemple de promouvoir :

- la prolongation de la vie des matériels et équipements sur l'exemple de l'initiative « REPAIR-Café » des COLIBRIS du Pays de GEX ou celle de PROVELO
- la systématisation du compostage individuel incluant les déchets verts de la tonte des pelouses ou le « broyage à domicile des déchets verts de taille.

2^{ème} Proposition

L'étude réalisée ne fixe qu'un seul objectif chiffré, à savoir la volonté de porter le pourcentage actuel de 42,9 % de recyclage à un taux de 50 % à l'horizon 2020. Pour donner toute sa signification à cet objectif, un indicateur complémentaire est à retenir : Il s'agit de mesurer la quantité (Poids ou volume) de déchets générée par l'habitant moyen de Grand GENÈVE, de fixer un objectif de réduction à atteindre et d'en suivre périodiquement la décroissance afin d'atteindre l'objectif fixé. Ces deux « indicateurs gestion des déchets » sont à ajouter aux 20 indicateurs inclus dans la proposition d'auto-saisine formulée après les dernières Assises Transfrontalières de la Société Civile des 29 et 30 novembre 2013 et intitulée : « PROPOSITION et DÉFINITION des PREMIERS INDICATEURS souhaités pour le TABLEAU de BORD du GRAND GENÈVE ». Voir auto saisine sur les indicateurs.

3^{ème} Proposition

La comparaison effectuée sur les méthodes et les coûts de part et d'autre de la frontière est certes très pertinente. Cependant, il semble qu'un volet soit à rajouter. Il s'agirait d'adjoindre une approche « Bilan Carbone » de chacune des méthodes retenues. En effet, en terme de pollution, que coûte par exemple le système d'apport volontaire individuel des déchets en déchetterie par rapport à une collecte périodique collective, ou que coûte le transport des déchets du Pays de GEX au SIDEFAGE par camions par rapport à un transport ferroviaire ?

4^{ème} Proposition

Cette étude ne couvre que les déchets ménagers. Elle devrait être prolongée par une étude couvrant :

* les déchets « professionnels » et en particulier les déchets liés à l'activité du BTP, les « biodéchets » et les déchets « industriels »

*les gaspillages alimentaires sur le territoire du Grand GENÈVE



5^{ème} Proposition

Une politique d'harmonisation des lois, réglementations, procédures administratives, en matière de gestion des déchets doit être entreprise son sein du Grand GENÈVE afin :

- D'éviter la concurrence entre les communes et leur organisation en « autarcie »
- Donner à tout citoyen la possibilité de déposer ses ordures dans les installations légales prévues de part et d'autre de la frontière.

PISTE POUR UNE MISE en PLACE d'une POLITIQUE PUBLIQUE GLOBALE pour une GESTION visant à DIMINUER les DÉCHETS sur l'ENSEMBLE de l'AGGLOMÉRATION.

Cette politique devrait reposer sur 5 niveaux, les **5R** à savoir :

1. Réduction :

Une politique visant à **réduire la production de déchets** : le premier volet devrait être la mise en place d'une stratégie transfrontalière en matière d'écologie industrielle (ou d'économie circulaire) qui inciterait les entreprises à produire le moins de déchets possible. Il faut aussi avoir une stratégie de « dématérialisation » d'un certain nombre de produits.

2. Réutilisation :

Une politique visant à **valoriser la réutilisation** : Dans ce cadre, mener une véritable politique incitative contre l'obsolescence (programmée ou non) des objets. C'est aussi dans cette optique que doit se développer systématiquement le troc dans les déchetteries. La vie des objets peut-être prolongée en changeant de mains.

3. Réparation :

Pour faciliter la réutilisation, encourager et **valoriser la réparation des objets**, en multipliant le travail d'artisans autour des déchetteries ou sur les places. Les objets peuvent avoir une deuxième vie.

4. Récupération :

Une politique visant à **valoriser la récupération** des déchets : c'est-à-dire à étendre la récupération à des objets qui ne sont pas aujourd'hui récupérés

5. Recyclage :

Enfin, vient la politique du recyclage, qui ne devrait être que résiduelle, une fois que la politique des 4R précédents aura été mise en œuvre.

Nécessité de penser dès la conception et la production, en termes de filière (filière « métaux », filière « déchets organiques, filières « plastiques »).